

## Le mot des organisateurs

Un peu moins de deux années après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, il est impossible de tirer des conclusions définitives des conséquences de la révision en ce qui concerne le Parlement européen. Néanmoins, un premier état des lieux paraît s'imposer pour mesurer l'apport effectif des Traités sous l'angle de la démocratisation, de l'efficacité et de la cohérence de l'action de l'Union.

La pratique a jeté un éclairage sur diverses dispositions du droit originaire, qui permet de mieux en cerner la portée. Cependant, l'analyse ne saurait être circonscrite aux textes des Traités et aux actes pris en application de ceux-ci. Elle doit englober des données qui relèvent de l'environnement juridique et politique.

La mise en œuvre des Traités est également porteuse de réformes. Celles-ci méritent d'autant plus d'attention que l'ère post Lisbonne est ouverte.

La réflexion collective s'efforcera, tout d'abord, de situer le Parlement européen dans les relations interinstitutionnelles en vue de mieux appréhender les contours du nouvel équilibre institutionnel.

Compte tenu des pouvoirs conquis et à conquérir par l'Assemblée en matière de relations extérieures, il faudra étudier, ensuite, son positionnement tant dans le système de l'Union que face aux tiers. Comment le Parlement européen contribue-t-il à la défense des valeurs et des intérêts de l'Union sur la scène internationale ?

Le rapport du Parlement européen aux citoyens de l'Union mérite une attention particulière puisqu'il occupe une place cardinale dans la mise en œuvre des principes démocratiques visés par le titre II du Traité sur l'Union européenne. Il fera l'objet du troisième volet du colloque

Les liens actuels et futurs entre le Parlement européen et les Parlements nationaux que le traité constitutif associe, pour la première fois, au fonctionnement de l'Union, constituent un autre marqueur de la démocratisation, auquel la dernière demi-journée sera consacrée.



INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT

Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tel. 04.92.15.71.85/Fax. 04.92.15.71.97

<http://www.unice.fr/IDPD>

# « LE PARLEMENT EUROPEEN APRES L'ENTREE EN VIGUEUR DU TRAITE DE LISBONNE »

## COLLOQUE

Organisé par le Laboratoire CEDORE  
(Centre d'Etudes du Droit des  
Organisations Européennes)

Jeudi 13 octobre et vendredi 14 octobre 2011



# Colloque « Le Parlement Européen après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne »

## Programme des 13 et 14 octobre 2011



**Attention, le colloque ne se déroule pas à l'IDPD mais en face, à la Faculté de droit (Villa Passiflores—Amphi Bonnacarrère).**

### Jeudi 13 octobre 2011

9h00 : Ouverture du colloque par le Professeur **Jean-Marc LARDEAUX**, Vice-Président de l'Université Nice-Sophia Antipolis, chargé de la recherche.

9h15 : Propos introductifs, **Madame Nicole FONTAINE**, ancienne Présidente du Parlement Européen, ancienne Ministre Déléguée à l'Industrie, Professeure Associée à l'Université Nice-Sophia Antipolis, Chaire Jean Monnet.

9h45 : Du texte du Traité à son application, **Josiane AUVRET-FINCK**, Professeure à l'Université Nice-Sophia Antipolis, Chaire Jean Monnet, Directrice du CEDORE.

10h15 : Pause

#### 1ère demi-journée :

10h30 : LE PARLEMENT EUROPEEN DANS LES RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES, sous la Présidence d'**Alain PIQUEMAL**, Doyen de l'UFR IDPD.

10h45 : La coopération interinstitutionnelle, **Marianne DONY**, Directrice de l'Institut d'Etudes Juridiques de l'Université libre de Bruxelles, Chaire Jean Monnet.

11h15 : Le contrôle du Parlement Européen sur les actes délégués, **Jean-Christophe MARTIN**, Professeur à l'Université Nice-Sophia Antipolis, Vice-doyen de l'UFR IDPD.

11h45 : La mise en œuvre des nouvelles prérogatives budgétaires du Parlement Européen, **Aymeric POTTEAU**, Maître de Conférences à l'Université de Lille Nord de France (Lille II)

12h15 : Discussion

13 h00 : Déjeuner

#### 2ème demi-journée :

14h00 : LE PARLEMENT EUROPEEN DANS LES RELATIONS EXTERIEURES , sous la Présidence du Professeur **Jean-Christophe MARTIN**, Vice-doyen de l'UFR IDPD.

14h30 : Le Parlement Européen et la conclusion des accords internationaux, **Isabelle BOSSE-PLATIERE**, Professeure à l'Université de Rennes 1.

15h15 : Le contrôle démocratique de la PESC, **Catherine SCHNEIDER**, Professeure à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble, Chaire Jean Monnet.

15h45 : Pause

16h15 : Le poids du Parlement Européen dans le cadre de la PCSD, **Louis BALMOND**, Professeur à l'Université Nice-Sophia Antipolis Vice-doyen de l'UFR IDPD.

16h45 : Discussion

### Vendredi 14 octobre 2011

#### 3ème demi-journée :

8h00 : LE PARLEMENT EUROPEEN ET LES CITOYENS DE L'UNION , sous la Présidence de **Louis BALMOND**, Professeur à l'Université Nice-Sophia Antipolis, Vice-doyen de l'UFR IDPD.

8h30 : Le Parlement Européen et l'initiative citoyenne, **Alessandro IANNIELLO-SALICETI**, Administrateur Principal à la Commission Européenne.

9h00 : L'ouverture du Parlement Européen sur les associations représentatives et la société civile, **Philippe ALDRIN**, Professeur à l'Université Nice-Sophia Antipolis

9h30 : La réforme du système électoral, **Patrick AUVRET**, Professeur à l'Université Nice-Sophia Antipolis.

10h00 : Pause

10h15 : L'engagement du Parlement Européen en faveur de la protection des droits fondamentaux au sein de l'Union Européenne : le dossier des Roms, **Alpha Oumar CAMARA**, **Philéas DOKOSSI**, **Malak MEDDOUR**, **Mamady TRAORE**, Doctorants rattachés au CEDORE.

10h45 : Discussion

11h15 : Que font les partis politiques européens pour contribuer « à la formation de la conscience européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union » (table ronde interactive) présidée par **Madame Nicole FONTAINE**.

#### Avec la participation de :

**Kader ARIF** (Député européen, groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates).

**Jean-Luc BENNHAMIAS** (Député européen, groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux de l'Europe).

12h45 : Déjeuner

#### 4ème demi-journée :

14h00 : LE PARLEMENT EUROPEEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX, sous la Présidence du Professeur **Christian VALLAR**, Doyen de l'UFR Droit.

14h30 : La coopération interparlementaire, **Dagmara KORNOBIS-ROMANOWSKA**, Professeure à l'Université de Wrocław, Chaire Jean Monnet.

15h00 : L'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité dans les relations entre le Parlement européen et le Parlement Français, **Olivier LE BOT**, Professeur à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille I).

15h30 : L'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité dans les relations entre le Parlement Européen et le Parlement Polonais, **Christos WOJTOWICZ**, professeur à l'Université de Wrocław.

16h00 : Discussion

16h30 : Pause

16h45 : Conclusion : **Jacques PERTEK**, Professeur à l'Université de Lyon III, Chaire Jean Monnet.

